



Hausse encore limitée pour les retraites complémentaires du privé

Le régime Agirc-Arrco, qui gère les retraites complémentaires des 13 millions de salariés du privé, a décidé, jeudi 7 octobre, une revalorisation des pensions de 1 % dès le 1^{er} novembre, une nouvelle fois en dessous de l'inflation.

Une revalorisation des pensions complémentaires de 1 % : c'est l'augmentation dont bénéficieront dès le 1^{er} novembre 2021 les 13 millions de retraités du secteur privé. Ainsi en a décidé, jeudi 7 octobre, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco qui gère le régime de retraite complémentaire des salariés. C'est donc 0,1 point de plus que ne pouvaient le craindre les retraités, même si l'augmentation décidée reste très en dessous de l'inflation.

Pour calculer la revalorisation des pensions, l'Agirc-Arrco se base en effet sur l'inflation au mois de juillet précédent, qu'elle a d'abord considéré à + 1,4 %. Jusqu'ici, la convention liant les partenaires sociaux gestionnaires du régime permettait toutefois de moduler cette hausse de plus ou moins 0,2 point. Cela ouvrirait donc une revalorisation des pensions allant de 1,2 % à 1,6 %.

Sauf que cet été, le patronat a proposé un avenant à la convention permettant une modulation plus importante, de 0,5 point. Il s'agissait de protéger l'équilibre financier du régime complémentaire de retraites, mis à mal par la crise sanitaire (*lire ci-dessous*) , alors même qu'il était revenu dans le vert en 2019 (de près d'un milliard d'euros) après une décennie de déficits.

Avec le déficit record de 4,8 milliards en 2020, les réserves financières du régime se sont amoindries, autour de 60 milliards d'euros, soit environ neuf mois de prestations, de plus en plus près de la limite que se sont donnée les partenaires sociaux qui interdisent au régime d'avoir moins de six mois de réserves devant lui.

D'où la proposition du Medef de restreindre la hausse au-delà de ce qui était possible jusqu'ici. L'avenant proposé a été accepté par deux syndicats, la CFDT et la CFTC, qui ont notamment rejeté d'autres propositions patronales comme l'augmentation des cotisations ou un report de l'âge de départ.

Cet avenant, explique la CFDT, « fait preuve ensuite d'un souci de bien répartir les efforts, puisqu'il préserve les actifs, durement touchés par la crise économique » . Le premier syndicat du secteur privé se félicite aussi que l'accord permette aussi de maintenir les ressources de l'action sociale permettant à l'Agirc-Arrco d'aider les retraités les plus en difficulté. Il souligne enfin que l'effort demandé aux retraités reste « très mesuré » , « inférieur à 3 € par mois pour la pension moyenne » .

Signataires de l'accord, CFDT et CFTC sont toutefois minoritaires. Mais, pour que l'avenant soit rejeté, il fallait qu'il soit expressément récusé par plus de 50 % des voix syndicales. Ce qu'ont fait la CGT et la CFE-CGC, cette dernière représentant les cadres dont les pensions dépendent à 60 % de la retraite complémentaire. « Il n'est pas juste de dégrader la situation des seuls retraités alors même que l'effort de toute la collectivité a largement bénéficié aux entreprises dont le taux de marge est historiquement haut », souligne son président François Hommeril.

Sauf que, réunies dans une même opposition, CGT et CFE-CGC n'atteignent pas non plus les 50 % leur permettant de rendre nul l'avenant signé par la CFDT et la CFTC. Il fallait pour cela l'appoint de FO qui, si elle

[Visualiser l'article](#)

n'a pas signé l'avenant, ne le récuse pas non plus. Une sorte d'abstention permettant aux nouvelles règles d'entrer en vigueur.

Tenant compte de ces dernières, et d'une inflation en juillet à 1,4 %, le bureau de l'Agirc-Arrco avait donc proposé, fin septembre, au conseil d'administration une revalorisation des pensions de 0,9 %. C'est ce chiffre que l'Agirc-Arrco devait valider ce jeudi. Sauf que, la veille au soir, l'Insee réévaluait son estimation de l'inflation à + 1,5 %, permettant donc de revaloriser les pensions de 1 %, ce qui devrait coûter 850 millions d'euros supplémentaires au régime...

Restant néanmoins très en dessous de l'inflation, cette augmentation n'enraye pas le grignotage du pouvoir d'achat des retraités. Selon la plateforme de conseil et d'analyse des retraites Sapiendo, le cumul des revalorisations des pensions Agirc-Arrco a été, à cause de la sous-indexation, de 50 % inférieur à la hausse des prix ces dix dernières années. Pour l'année 2021, l'Agirc-Arrco prévoit d'ailleurs un rattrapage automatique au 1^{er} novembre 2022, en fonction de l'inflation réelle constatée.

Quant au régime de base, géré par la Caisse nationale d'allocation vieillesse, ses pensions devraient être revalorisées de l'inflation, comme l'avait promis Emmanuel Macron en 2019 à l'issue du grand débat après la mobilisation des gilets jaunes, en annonçant une sous-indexation des pensions supérieures à 2 000 € jusqu'en 2021. « À partir de cette date , avait-il alors affirmé, il n'y aura plus de sous-indexation de quelque retraite que ce soit. »